L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 MARS 1882. 55me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI, 9 MARS 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Un projet de nouvelle Charte.

On ne saurait s'occuper trop tôt de cette grave question. La Législature se réunira en session régulière dans le courant de mai prochain. Ainsi, il n'y a pas de temps à perdre, car il faut bien deux mois pour préparer un projet de charte sur lequel il soit possible d'appeler l'attention de l'Assemblée Générale dès l'ouverture de la session.

Cette affaire regarde particulièrement les représentants de la ville, et bien que nous ayons une grande confiance dans le jugement des représentants des paroisses, l'intérêt de ces paroisses n'étant pas engagé dans la question, nous pouvons compter sur le vote de ces représentants plutôt que sur leur coopération active dans les travaux de comité à ce sujet. Mais une chose nous rasseure, nous savons qu'ils sont disposés à adopter toute mesure législative qui aura pour objet le dégrèvement immédiat de la propriété foncière à la Nouvelle-Orléans. Ils n'aiment pas plus les exactions fiscales que nous ne les aimons nous-mêmes. Leurs commettants y sont exposés comme nous, et ils favoriseront toute législation de nature à soulager les contribuables de la ville et à donner enfin à la Nouvelle-Orléans un gouvernement stable et honorable.

Les mêmes représentants ont déjà voté pour une charte qui, bien qu'elle ne fût pas parfaite, valait cent fois plus que celle qui nous régit actuellement. Cette charte nous donnait une véritable représentation municipale, représentation dont la ville est privée depuis près de douze ans. On voit maintenant ce que cet écart des principes démocratiques nous a valu de maux. Nous sommes étonnés que la ville soit encore debout après tant d'aberrations et de mesures arbitraires. Il est vrai que la Nouvelle-Orléans se tient debout sur des ruines. Mais ces ruines sont habitées. On y voit encore se remuer une population active, pleine d'espoir, de courage et de confiance. Cette population nous est restée et elle nous restera si nous voulons honnêtement user de nos ressources dans l'intérêt de toutes les classes. Non-seulement elle nous restera, mais elle en appellera une autre qui viendra nous aider à hâter l'établissement de beaucoup de choses qui nous manquent et dont notre prospérité et notre avenir dépendent.

La charte qui fut votée en 1880, nous donnait deux garanties précieuses, la représentation municipale et une protection suprême contre les exactions fiscales. Cette charte avait en grand soin de respecter une limite d'impôt fixée par la constitution pour toutes les municipalités de l'Etat. Nous n'avons jamais partagé les raisons qui déterminèrent le gouverneur Wiltz à refuser de signer cette charte. Elle était parfaitement en harmonie avec son message d'inauguration et il y avait certainement alors un accord complet entre ses vues et celles de la Convention. Le gouverneur Wiltz devait donc croire que la nouvelle charte était applicable et que la mise en vigueur de ses clauses ne pourrait produire que de bons effets. Ces effets nous auraient épargné la gêne profonde et les embarras presque inextricables où nous sommes et d'où nous tâchons vainement de sortir aujourd'hui.

Le veto du gouv. Wiltz nous a laissés à la merci d'une charte ébaurde, d'une charte exploitée par sept hommes investis de deux pouvoirs à la fois, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, cumul dangereux et qui a fait des habitants de la Nile-Orléans les victimes de son gouvernement municipal. Le gouv. Wiltz cependant devait connaître les défauts de cette charte puisqu'il en avait étudié et appliqué les clauses comme maire de la ville, et l'expérience ne lui manquait pas. Le projet, voté en 1880, suivant la recommandation de la convention, ne pouvait être plus mauvais que la charte de 1870, œuvre d'une Législature radicale, approuvée par Warmoth, et il eut été sage d'en faire un moins l'essai. Le meilleur moyen de juger une loi, dit le général, ex-président Grant, c'est de la mettre en pratique. Nous sommes de cet avis, et avant de condamner le projet élaboré par le comité de la Législature et voté par elle, il aurait fallu en venir préalablement à l'application.

Le contraire fut fait très malheureusement; l'Exécutif ambitionne ce qui n'avait pas encore vécu. Nous sommes obligés de reprendre l'œuvre tout comme s'il n'en avait jamais été question et au milieu de difficultés plus grandes que celles qui existaient en 1880, après l'ajournement de la Convention. Les représentants de la ville à l'Assemblée Générale ont pensé, en conséquence, qu'ils devaient, sans plus tarder, s'occuper de ce grave sujet, et déjà ils ont eu une réunion où se trouvaient cinq ou six sénateurs et une douzaine de membres de la Chambre. Si la réunion n'a pas été plus nombreuse, c'est que les lettres de convocation n'étaient pas toutes parvenues à leurs adresses. Nous avons lieu de croire qu'à la prochaine séance, fixée à lundi prochain, une grande majorité des représentants de la ville y assisteront, à moins qu'ils n'y viennent pas tous.

Nous avons lieu de croire aussi qu'ils seront animés des meilleurs sentiments et qu'ils comprendront la nécessité de réformer notre gouvernement municipal dans l'intérêt de toutes les classes, mais surtout dans l'intérêt de celles qui en supportent exclusivement le poids. Parmi ces classes, il y en a une qui a beaucoup souffert et qui souffre beaucoup encore. Le souffrance de cette classe a pesé lourdement sur le peuple qui vit d'elle, qui ne peut se séparer d'elle, et qui éprouve nécessairement le contre-coup de toutes ses infortunes. Quand [illegible] plient sous le fardeau [illegible] iques, quand ceux qui [illegible] la ville sont tant de [illegible], il est clair que [illegible] vre mieux, eux [illegible] et d'entre [illegible] ouvrier, le [illegible] dans la [illegible]

Une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis.

D'après une dépêche reçue hier de Washington, il paraîtrait que la Cour Suprême des Etats-Unis, est beaucoup moins inféodée à la constitution fédérale qu'on ne le croit, car si cette constitution protège les contrats pardessus tout, la très haute Cour ne fait pas de cette protection une religion suprême, en d'autres termes, elle ne se gêne pas pour leur porter atteinte.

Dans une affaire qui n'est pas celle de la Banque du Sud, bien qu'au fond elle soit relative aux bons consolidés de 1852, la Cour Suprême des Etats Unis vient de mettre de côté les obligations contenues dans le contrat de cette époque, en refusant un ordre de taxe demandé pour le service de ces bons et elle a condamné aux frais le demandeur.

Nous croyons que la décision a été rendue sur un bref, sans débats contradictoires devant la cour. Cette décision serait conforme à celle que rendit la cour suprême de la Louisiane par l'organe de M. Marr, dans l'affaire de la Banque du Sud. Le mandamus de taxe accordé par le troisième cour de district fut infirmé, ce qui fut le coup de grace donné à cette banque.

Si la cour suprême des Etats-Unis a rendu réellement la décision qu'annonce la dépêche, il en résulterait que la ville ne doit aucun arriéré d'intérêt aux bons consolidés et que tous les ordres de taxe lancés par les cours fédérales de District sont nuls et de toute nullité, une cour inférieure ne pouvant pas faire ce que la cour suprême ne fait pas.

La ville serait ainsi déchargée d'une dette de $1,500,000 qu'il faut acquitter immédiatement, et les bons consolidés de 1852 n'auraient plus qu'une ressource, celle de se convertir en bons à prime pour jouir au moins du droit de participer au tirage de la loterie.

Dès lors, il n'y aurait plus de question pour la limite de la taxe. Il est certain tout d'abord que la taxe ne dépasserait pas 1 1/2 pour cent. Ensuite, comme les contrats ne sont plus choses sacramentelles, les contribuables auraient pleinement le droit d'invoquer de nouveau la Constitution qui fixe le maximum de la taxe à 10 mills ou 1 pour cent, et la Cour Suprême de l'Etat serait forcée de changer sa jurisprudence, car d'après cette dernière décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, à propos des bons consolidés, les Législatures d'Etat sont souveraines et, à plus forte raison, les conventions.

Toutes ces considérations sont fondées sur l'hypothèse d'une dépêche que nous n'avons pas vue. Il convient d'en attendre la confirmation avant d'arriver à une conclusion sérieuse.

LES EAUX.

Le vent du Sud en poussant les eaux du fleuve contre les levées avait fait naître hier quelques appréhensions. On annonçait que l'eau débordait devant la rue Jefferson à Carrollton, et aussi dans un autre endroit à un mille et demi au dessus. Les vagues ont encore pendant un instant baigné la tête de la rue du Canal et la levée devant la rue Berlin, sixième district. Les nouvelles reçues hier de divers côtés n'étaient pas absolument rassurantes, mais partout le gouflement des eaux était attribué plutôt au vent du Sud qu'à une crue additionnelle. En conséquence il n'y a pas encore sérieusement pour nous, ici en ville, de danger immédiat.

Funérailles de Ch. LACOUME.—Les restes de Ch. Lacoume ont été accompagnés hier soir au champ du repos par un nombreux concours d'amis. Français de naissance, mais résidant à la Nouvelle-Orléans depuis trente-trois ans, M. Lacoume s'y était fait une position honorable, grâce à ses qualités personnelles et à une intégrité commerciale qui ne s'est jamais démentie. Fils de ses œuvres, ayant eu lui-même à lutter contre la pauvreté, il s'était imposé la règle de tendre la main aux nécessiteux et de les aider à se frayer une voie dans la vie. Sa mémoire restera chère à ceux qu'il a secourus.

Le Dr Déclat.—Nous avons annoncé hier que le Dr Déclat exposerait samedi soir, à la Salle de l'Université, ses idées sur les êtres invisibles qui nous entourent et sur leur rôle dans le monde, leur rapport avec la santé et la vie, le moyen de combattre leur effet funeste, etc. Nous apprenons que le savant conférencier, sur l'invitation qui lui en a été faite, entretiendra demain vendredi à 7 heures du soir, sur le même sujet, si intéressant à tous les points de vue, les membres de la Athénée, dans la salle ordinaire de leurs réunions.

Louisville and Nashville Railroad.—La popularité que s'est acquise cette grande voie de communication s'accroît tous les jours, grâce à la supériorité de son administration et aux mesures libérales que la Compagnie, s'inspirant de l'intérêt public, n'hésite jamais à adopter. Nous citerons particulièrement la division de la Nouvelle-Orléans et Mobile, qui, nous reliant aux villes d'eau du littoral du Golfe, nous est aussi utile et aussi indispensable que nos tramways ou chemins de fer urbains. Les réformes opérées dans le passé sont dues en grande partie à l'initiative de l'excellent et habile surintendant, J. T. Harahan, et nous savons qu'il en prépare d'autres qui seront accueillies avec une faveur marquée par la population de la Nouvelle-Orléans. Nous sommes heureux de pouvoir lui rendre ce témoignage.

Medical Review.—Le 3e numéro de la Revue Médicale d'après la méthode dosimétrique du Dr Ad. Burggraeve, contient les articles suivants: On the arrestation of acute diseases, Dr J. Morice.—Doulmetric Medicine; its fundamental Laws.—Advice from a country minister concerning vaccine.—The impossibility of inoculating tuberculosis, par le Dr Bérgraeve.

The remedies used in the Doulmetric system.—History of a case observed by Dr Carle de Fouquière.

—Nous signalons à l'attention de nos lecteurs l'annonce de la maison F. Wertein qu'ils trouveront à une des pages intérieures du journal. A ceux qui ne connaissent pas cette maison, nous dirons qu'elle s'est bâtie une réputation des plus valables par un produit, répandu dans nos relations d'affaire avec le public, les excellents pianos qu'elle vend, et surtout, les prix modiques auxquels elle les vend.

Des nombreux instruments que vend M. Wertein, le piano Ohlsberg est le meilleur. Connu depuis quinze ans, il peut se passer d'éloges. Le piano Matzenbeil, en usage de Kopsch-Gerson, jouit d'une vogue telle qu'il a presque éclipsé les pianos importés. Il les excède pour le son, le toucher, le speaking, la durée et se vendant presque au prix de ceux importés. M. Wertein vend aussi le piano Kaldes dont on sait Petzl dans son chef-d'œuvre en voyageur. Les prix de la maison sont si modérés et les conditions si faciles, que personne ne doit se priver du plaisir de posséder un piano.

D'après les dernières nouvelles de l'inondation, rien n'est changé. Le fleuve reste stationnaire. La capitaine Ed. Postal, du steamer *Hard Cash*, arrivé, hier, à Memphis, annonce que les eaux s'étendent jusqu'à Clarendon, Arkansas, distance de 135 milles, et que tout le pays compris entre la rivière White et le Mississippi, est sous l'eau, qui a une profondeur de deux pieds.

Les personnes qui habitent les bords de la rivière White ont tout perdu.

Le Congrès discute la question chinoise. Les Etats-Unis sont-ils menacés d'être envahis par le fait toujours montant de l'émigration des habitants du Céleste Empire? Nous savons que l'Etat de la Californie se plaint amèrement du traité de réciprocité conclu entre la Chine et les Etats-Unis, et qui emmène sur ses rives la fleur de la jeunesse de Pékin et autres grandes villes. La Chine compte près de quatre cent millions d'habitants. Elle a vécu isolée du monde, se protégeant contre l'invasion des idées étrangères par une sorte de bloc établi par elle-même autour de ses côtes. La force dont disposent les nations qui marchent à la tête de la civilisation, a brisé ces entraves, et, par la brèche au moyen de laquelle l'Europe et l'Amérique ont enfin pénétré dans ce vaste empire, s'échappe aussi le flot de l'émigration chinoise dont la Californie et l'Australie ne veulent pas.

M. Romero, envoyé spécial du gouvernement mexicain, a proposé une conférence au secrétaire d'Etat, dans le but d'étudier les clauses d'un traité de réciprocité entre le Mexique et les Etats-Unis. On assure que M. Romero, quoique des limites lui soient imposées par les instructions qu'il a reçues, a, cependant, pleins pouvoirs pour agir au nom de son gouvernement. Actuellement, il ne parle que du caractère général de sa mission. A propos de la demande (faite par les Etats du nord du Mexique) d'étendre la *zone libre* du Golfe du Mexique à l'Océan Pacifique, M. Romero pense que cela créera une condition anormale grosse de révolutions, si qu'il faut l'abolir dans le traité projeté entre les deux républiques.

La condition des Etats submergés sur les bords du Mississippi et de ses tributaires, fixe l'attention des hommes publics à Washington, et bien qu'on ait quelque raison de penser que les effets de l'inondation ont été exagérés, le désastre n'en est pas moins très considérable. Des membres du Congrès—MM. Blanchard, Robertson, King, de la Louisiane, Chaimers, du Mississippi, Dunn, de l'Arkansas, Moore, du Tennessee—et quelques autres représentants des régions submergées sont en alerte et ont eu de nombreuses conférences avec les sénateurs pour concerter un plan d'une application immédiate. Il s'agit, tout d'abord, d'obtenir les tentes, les rations, et cela le plus tôt possible.

Les ingénieurs qui ont été chargés de constater l'état des levées en Louisiane, engagent les habitants à se tenir sur leurs gardes, et à avoir toujours à leur disposition immédiate les moyens nécessaires pour parer au danger d'une crevasse.

Les mœurs aristocratiques de la classe privilégiée de la Grande Bretagne s'introduisent peu à peu en Amérique. Les plaisirs coûteux sont ceux que préfèrent notre aristocratie financière. On vient d'introduire, dans les Etats du Nord, la chasse au renard, à laquelle se livrent avec passion les lords anglais. C'est une chasse à courre. Le renard lancé, est poursuivi par la meute d'abord, ensuite par les chasseurs en uniforme et montés sur des chevaux d'une légèreté extrême. Après une course échevelée, la bête fatiguée, se rend. En Angleterre, où les renards sont peu communs, souvent le même sert à plusieurs chasses. Le club de la chasse au renard, à New York, club qui compte dans ses rangs les sportsmen les plus riches, a inauguré la saison en déployant tout le luxe possible, luxe de chevaux, luxe de costume, et le premier renard a trouvé sa fin après une course de huit milles. Nous avons nos millionnaires; bientôt nous aurons nos grands seigneurs.

Le Mexique marche activement dans la voie du progrès. Une succursale de la banque fédérale a été établie à Oaxaca, à la grande satisfaction des habitants de la ville. Le président Diaz a aussi accordé une charte pour l'éclairage des rues d'Oaxaca, et il a chargé un comité de faire un rapport sur le système des routes publiques.

La diva Patti pourrait le cours de ses succès. Après avoir fait le tour des Etats-Unis et ramassé dollars et couronnes, elle est revenue à New-York, où l'on se dispute, à coup de piastres, les places du théâtre Teutonia. Dans le Trovatore et dans Faust, l'artiste a émerveillé son nombreux auditoire. Elle répète à qui veut l'entendre que sa carrière artistique se terminera dans deux ans, et qu'elle se consacrera alors à l'éducation de sa jeune nièce, la fille de Carlo, son frère, mort, il y a quelques années, à St-Louis.

Les journaux du Nord félicitent le comité du commerce du Sénat du rapport favorable qu'il vient de faire sur le projet du capitaine Eads. Le gouvernement aura à fournir à l'entreprise une somme de cinquante millions de dollars. On porte à soixante-quinze millions le coût total de la voie ferrée. L'adoption du rapport par le Sénat semble assuré, et bientôt le célèbre ingénieur américain aura à sa disposition l'argent nécessaire à la réalisation du projet le plus gigantesque qui soit sorti de l'intelligence humaine. Dès que les travaux auront commencé, Téhuantepec deviendra le point sur lequel tous les savants du monde auront les yeux fixés. Non moins que le commerce, la science est intéressée au succès de cette grande œuvre.

Un journal dit que, chaque jour, par les révélations qui se produisent incessamment, ajoute un nouveau scandale à ceux que la Presse a déjà recueillis sur l'affaire du Chili. Il demande que le Congrès se hâte de porter la lumière dans lal ténébreuse affaire, sans précédent dans l'histoire des manieurs d'argent. Le diplomatie américaine ne saurait rester ainsi mêlée aux intrigues, sans choir aux yeux du monde. Il y a trop longtemps déjà que, de toutes parts, on s'occupe de cette opération; le laisser traîner en longueur pourrait donner lieu à une interprétation défavorable au gouvernement américain.

—Le Malakoff Bitter grandit chaque jour dans la faveur populaire.

THEATRE ST-CHARLES. — On ne se lasse pas d'aller voir "Les Old Shipmates" et Frank Mordaunt qui excelle dans le rôle du capitaine Marline. On déguera des souvenirs ce soir et aussi vendredi soir; nous en prévoyons les dames. Ces cadeaux prouvent que le vieux Drury est content.

ACADEMIE DE MUSIQUE. — Toujours Emmett et Fritz, en attendant les "Touristes," opéra-bouffe, danse grotesque et musique excentrique, avec la troupe de Smith, qui commencera un engagement de sept jours, dimanche prochain.

GRAND OPERA HOUSE.—Ce soir Billes d'aylord et Pinafore. Cette troupe d'opéra comique de Rice est toujours meilleure. Lundi, l'éminent tragédien John Mc Cullough pour un engagement de six soirées et une matinée, avec le brillant répertoire que nous avons donné hier.

Extrait d'une correspondance adressée, de Rome, à la date du 17 février, au *Temps* de Paris:

L'intervention des catholiques aux prochaines élections ne fait plus de doute. Ce sera le pour le gouvernement un grand sujet de préoccupations, d'autant plus que la démocratie républicaine, qui comptait déjà dans la Chambre actuelle une vingtaine de voix, s'agite également et s'organise en vue des luttes prochaines.

Le parti catholique a à sa disposition de puissants moyens d'organisation; le parti républicain a pour lui le charme qu'exercent sur l'imagination des masses un idéal phosphorescent et les souvenirs héroïques du rôle qu'il a joué dans le mouvement militaire. C'est dire que le parti constitutionnel aura à lutter avec deux adversaires parellèlement redoutables, bien qu'à des titres divers. Les élections générales, dont la date n'est pas encore fixée, offriront donc un intérêt très vif et exerceront indubitablement une influence désastre sur l'avenir politique de l'Italie.

Les projets des ministres tombés, en France.

Les ministres tombés du pouvoir déposent les uns après les autres, comme autant de propositions émanées du leur initiative individuelle, les projets qui avaient été délibérés dans les conseils de l'ancien cabinet. On n'en connaît encore qu'une partie; mais ce qu'en en connaît suffit pour laisser entrevoir la grandeur de l'œuvre législative qu'avaient conçue les hommes du 14 novembre. Ce sont des autoritaires; qui le nie? Ce sont des Césariens; qui le conteste? Il n'en est pas moins vrai que jamais encore une Chambre française n'a été saisie d'une proposition plus libérale que celle sur l'association, ni d'un projet plus profondément démocratique que celui sur la magistrature. Les gouvernements qui entreprennent des réformes aussi radicales et qui, au lieu de légères retouches aux lois du premier et du second empire, taillent ainsi dans le vif, n'abondent pas précisément dans notre histoire parlementaire. Malgré la mauvaise humeur des vainqueurs du 26 janvier, le cabinet tombé restera désigné sous le nom de cabinet des réformes. Il les a voulues énergiquement, il les a préparées avec une rapidité extraordinaire.

On se récrie, il est vrai: Pourquoi donc ne les apporte-t-il que maintenant? Pourquoi a-t-il laissé la Chambre se morfondre dans une inaction énervante pendant de longs mois? Voilà ce qui se dit et ce qui s'imprime. Calculons: le cabinet se présente devant la Chambre le 15 novembre, et, le 16 décembre, les Chambres entrent en vacances. Cela fait juste trente et un jours. Or, hier encore, nous lisons dans un journal des mieux pensants, qu'il est ridicule de ne pas vouloir accorder à un ministère, pour des mesures de détail, un mois de crédit. Le cabinet dont nous parlons n'en a pas demandé davantage pour le cycle entier de ses vastes réformes législatives. Dès que le Parlement s'est réuni de nouveau, la Chambre des députés étant à peine constituée, les ministres lui ont présenté celui de leurs projets qui logiquement et nécessairement devait paraître en tête, la révision des lois constitutionnelles. Nous entendons d'ici les lamentations et les cris d'indignation qui auraient accueilli tout autre projet venant à la précéder. Quoi! le cabinet fait passer la magistrature, l'armée, la flotte, les écoles, les employés de chemins de fer, avant les députés et les sénateurs! Le cabinet veut que ceux-ci délibèrent sans savoir quel sort leur sera fait à l'avenir! Eh! l'on aurait eu raison. C'est par les organes mêmes de la souveraineté nationale qu'il fallait commencer.

Indépendamment des raisons de l'ordre logique qui en faisaient une nécessité, il y avait aussi une raison de l'ordre politique. Ce n'était, en effet, un secret pour personne, en France ni en Europe, que le jour même où se formait le cabinet il se formait contre lui une sourde opposition, une coalition de toutes les antipathies et de toutes les peurs. Pendant le mois qui suivit l'avènement du cabinet, cette coalition ne laissa pas échapper une occasion de manifester son mauvais vouloir. Et si, au courant des dispositions d'une bonne partie des députés, le cabinet avait pour premier devoir, après les vacances, d'interroger nettement la Chambre, de lui demander s'il pouvait compter sur une majorité pour remplir son programme. La question de confiance devait donc se poser à propos de la réforme la plus vaste, la plus profonde, la plus essentielle, à propos de la révision.

Le 26 janvier, la Chambre a agi dans le plénitude de ses droits. De ce que nous apprennent l'usage qu'elle en a fait, de ce que nous exprimons la pensée que son vote a surpris et affligé le parti républicain, il n'en résulte en aucune manière et à aucun degré que nous ayons l'intention de battre en brèche son autorité.

On nous prête l'intention de faire une campagne de dissolution, et, comme nous sommes évidemment de très mauvais républicains en comparaison de tous les journalistes qui passent leur temps à nous excommunier, on profite de l'occasion pour nous traiter de rebelles, de conspirateurs, de désorganisateurs. Disons-le nettement: Si nous demandions la dissolution, nous ne commettrions nullement un crime, car la dissolution est inscrite dans la Constitution de 1875, comme dans toutes celles qui établissent le régime parlementaire, et il est loisible à tout citoyen d'user de droit de créer dans le pays un mouvement en faveur d'élections nouvelles. Ceux qui parlent à ce sujet de plébiscite témoignent d'une complète ignorance des conditions du régime parlementaire. En entreprenant toutefois une campagne de ce genre, nous nous rendrions coupables, à son propres yeux, d'un acte souverainement impolitique et, ce qui est plus grave, nous manquerions à nos devoirs de patriotes. Un républicain ne doit demander la dissolution d'une Chambre que si cette Chambre menace la République, ou du moins si l'expérience a démontré qu'elle ne peut plus rien accomplir de bon ni de salutaire.

Or, tel n'est certes pas le cas de la Chambre élue le 21 août. Nous persistons à croire que la majorité a commis une lourde faute en renversant le cabinet qu'elle avait réclamé, et surtout en se divisant, ce qui permet hélas! à la droite, quelque réduite qu'elle soit, de faire souvent pencher la balance du côté qu'il lui plaît. Cette Chambre ne conservera désormais un ministère, cela est trop certain, qu'en s'abstenant de lui dicter ses volontés. Mais si elle a ainsi faussé pour toute la durée de son existence le ressort gouvernemental, elle s'est ensuite rangée sans hésitation derrière un cabinet que nous ne préférons vraiment pas à celui de nos amis, mais qui, après eux, nous présente le plus de garanties possibles. Tant qu'il durera, les affaires de la République seront en bonnes mains.

Nous avons très-bien compris, en second lieu, que lorsque la Chambre a écarté d'elle, comme un calice amer, le scrutin de liste, elle s'est refusée à ne point faire de réformes radicales. Peut-être même est-ce pour n'avoir pas à en faire qu'elle a voulu rester dans le giron de l'arrondissement. Personne ne s'attend donc à la voir voter par exemple, la suppression de nombreux tribunaux. Elle votera l'extension de la compétence des juges de paix. Elle se laissera peut-être séduire par l'idée des amises correctionnelles. Mais la conséquence directe et inévitable, semble-t-il, de ces deux mesures qui réduisent à rien les tribunaux des sous préfectures, elle ne la tirera à aucun prix.

Nous ne nous faisons pas d'illusion à cet égard. Le 26 janvier, la Chambre a tourné le dos à la politique résolûment progressiste. Mais s'est-elle jetée dans la réaction? A-t-elle juré défilé au drapeau du *statu quo*? Nullement! Elle vent des réformes, elle fera des réformes, des réformes de détail, comme disait avant-hier un de ses journaux, des améliorations utiles sur lesquelles tout le monde est d'accord, des remaniements avantageux qui ne blessent personne. Parmi les projets de nos amis, elle en trouvera quelques-uns qu'elle pourra s'approprier, et dans les autres elle glanera çà et là des solutions qui lui paraîtront heureuses.

Tant que la Chambre pratiquera cette politique de réformes, un peu trop modérées à notre goût mais enfin de réformes; tant qu'elle soutiendra le cabinet actuel, qu'il faut considérer comme le meilleur des cabinets possibles dans les circonstances présentes, nous pourrons nous permettre soit de critiquer certaine de ses votes, soit de stimuler son ardeur, que nous voudrions plus grande dans la voix du progrès; mais nous ne nous ferons pas un instant à miner son autorité. Si, comme l'affirment M. Bernard Lavergne et quelques autres députés, il existe en province une agitation dissolutionniste, nous ne l'avons pas créée et nous ne ferons rien pour l'entretenir.

(*La République française.*)

☞ Les médecins de notre ville sont unanimes à recommander l'excellent du Malakoff Bitter comme tonique.

☞ Experimentez numéros et différences cosses [illegible] tous les soirs, au Jardin Wenger.

—Petite scène de voyage:

Une grosse dame, à lunettes, monte dans un compartiment de seconde avec un panier. Très fois le train en marche, le panier ne tarde pas à s'ouvrir, et il en sort des aboiements plaintifs.

Ennuiété, ennuis infructueux de la voyageuse pour calmer son chien. Et le dialogue suivant d'échange entre le panier et la dame à lunettes:

—Tais-toi, Azor!

—Ouah! ouah!

—Fi que s'est laid! hou! hou!

—Ouah! ouah!

—Oh! le vilain, hou! hou!...

—Sapristi! Madame, s'écrie un voyageur crispé, au moins n'aboyez pas tous les deux à la fois.

Nouvelles télégraphiques.

FRANCE.

L'attentat en Europe.

Les journaux de Paris déplorent le coup de Moskow. La *Patrie*, l'*Ordre* et la *Française* lui donnent un sens politique. Le président Grévy a télégraphié aux congratulations à la reine.

Socialistes et nihilistes.

Paris, 4 mars.—Une réunion de socialistes sera convoquée ici pour protester contre les sentences prononcées contre les nihilistes à Saint-Pétersbourg.

La situation en Tunisie.

Tunis, 4 mars—Les nouvelles de toutes les parties de la Régence sont satisfaisantes. Deux bataillons de troupes françaises sont retournés en France, M. Roustan a demandé la mise en liberté de Taïb Bey, qui est emprisonné pour avoir conspiré contre le bey, mais celui-ci n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

Monuments à Kento.

Rome, 4 mars—Les deux monuments érigés sur les tombeaux du poète Kento et de son ami Joseph Sovoro ont été inaugurés hier dans le cimetière protestant en présence d'un grand nombre de résidents anglais et américains. Des discours ont été prononcés par M. Trollope, de l'ambassade anglaise, et M. Stoney, consulteur américain.

Nouvelle comédie en vers à l'Odéon.

Paris, 4 mars—"Mon Fils", nouvelle comédie en trois actes et en vers par un jeune dérivain nommé Guiard, neveu d'Emile Augier, a été joué hier soir à l'Odéon avec un succès remarquable.

Le czar et le Kaiser.

Londres, 4 mars—On télégraphie de Saint-Pétersbourg au Times: "Un émissaire est parti mardi pour Berlin avec une lettre importante du czar à l'empereur Guillaume. On croit que le czar a écrit la lettre annoncée après avoir reçu le général Skobeleff à Gatchina, où celui-ci est, dit-on, arrivé lundi soir."

Affaires de Russie.

Londres, 4 mars—D'après des avis reçus de Saint-Pétersbourg, la politique du général Ignatieff déplaît tellement à M. de Giers, ministre des affaires étrangères, et à M. Bunge, ministre des finances, qu'ils ont donné leur démission. Le fait que le comte Walsieff a eu un renvoi des audiences privées avec le czar donne lieu de croire qu'il sera nommé ministre de l'intérieur en remplacement du général Ignatieff.

Le crime de Bruxelles.

Bruxelles, 4 mars—Deux frères du négociant Peltzer, qui est accusé d'avoir tué M. Bernays, d'Anvers, au mois de janvier dernier, ont écrit aux journaux pour protester contre cette accusation. Ils disent que leur frère était à Saint-Louis, Missouri, le 16 décembre dernier, échappant une occasion de manifester son mauvais vouloir. Il est au courant des dispositions d'une bonne partie des députés, le cabinet avait pour premier devoir, après les vacances, d'interroger nettement la Chambre, de lui demander s'il pouvait compter sur une majorité pour remplir son programme. La question de confiance devait donc se poser à propos de la réforme la plus vaste, la plus profonde, la plus essentielle, à propos de la révision.

Le 26 janvier, la Chambre a agi dans le plénitude de ses droits. De ce que nous apprennent l'usage qu'elle en a fait, de ce que nous exprimons la pensée que son vote a surpris et affligé le parti républicain, il n'en résulte en aucune manière et à aucun degré que nous ayons l'intention de battre en brèche son autorité.

On nous prête l'intention de faire une campagne de dissolution, et, comme nous sommes évidemment de très mauvais républicains en comparaison de tous les journalistes qui passent leur temps à nous excommunier, on profite de l'occasion pour nous traiter de rebelles, de conspirateurs, de désorganisateurs. Disons-le nettement: Si nous demandions la dissolution, nous ne commettrions nullement un crime, car la dissolution est inscrite dans la Constitution de 1875, comme dans toutes celles qui établissent le régime parlementaire, et il est loisible à tout citoyen d'usaryer de créer dans le pays un mouvement en faveur d'élections nouvelles. Ceux qui parlent à ce sujet de plébiscite témoignent d'une complète ignorance des conditions du régime parlementaire. En entreprenant toutefois une campagne de ce genre, nous nous rendrions coupables, à son propres yeux, d'un acte souverainement impolitique et, ce qui est plus grave, nous manquerions à nos devoirs de patriotes. Un républicain ne doit demander la dissolution d'une Chambre que si cette Chambre menace la République, ou du moins si l'expérience a démontré qu'elle ne peut plus rien accomplir de bon ni de salutaire.

Or, tel n'est certes pas le cas de la Chambre élue le 21 août. Nous persistons à croire que la majorité a commis une lourde faute en renversant le cabinet qu'elle avait réclamé, et surtout en se divisant, ce qui permet hélas! à la droite, quelque réduite qu'elle soit, de faire souvent pencher la balance du côté qu'il lui plaît. Cette Chambre ne conservera désormais un ministère, cela est trop certain, qu'en s'abstenant de lui dicter ses volontés. Mais si elle a ainsi faussé pour toute la durée de son existence le ressort gouvernemental, elle s'est ensuite rangée sans hésitation derrière un cabinet que nous ne préférons vraiment pas à celui de nos amis, mais qui, après eux, nous présente le plus de garanties possibles. Tant qu'il durera, les affaires de la République seront en bonnes mains.

Nous avons très-bien compris, en second lieu, que lorsque la Chambre a écarté d'elle, comme un calice amer, le scrutin de liste, elle s'est refusée à ne point faire de réformes radicales. Peut-être même est-ce pour n'avoir pas à en faire qu'elle a voulu rester dans le giron de l'arrondissement. Personne ne s'attend donc à la voir voter par exemple, la suppression de nombreux tribunaux. Elle votera l'extension de la compétence des juges de paix. Elle se laissera peut-être séduire par l'idée des amises correctionnelles. Mais la conséquence directe et inévitable, semble-t-il, de ces deux mesures qui réduisent à rien les tribunaux des sous préfectures, elle ne la tirera à aucun prix.

Nous ne nous faisons pas d'illusion à cet égard. Le 26 janvier, la Chambre a tourné le dos à la politique résolûment progressiste. Mais s'est-elle jetée dans la réaction? A-t-elle juré défilé au drapeau du *statu quo*? Nullement! Elle vent des réformes, elle fera des réformes, des réformes de détail, comme disait avant-hier un de ses journaux, des améliorations utiles sur lesquelles tout le monde est d'accord, des remaniements avantageux qui ne blessent personne. Parmi les projets de nos amis, elle en trouvera quelques-uns qu'elle pourra s'approprier, et dans les autres elle glanera çà et là des solutions qui lui paraîtront heureuses.

Tant que la Chambre pratiquera cette politique de réformes, un peu trop modérées à notre goût mais enfin de réformes; tant qu'elle soutiendra le cabinet actuel, qu'il faut considérer comme le meilleur des cabinets possibles dans les circonstances présentes, nous pourrions nous permettre soit de critiquer certaine de ses votes, soit de stimuler son ardeur, que nous voudrions plus grande dans la voix du progrès; mais nous ne nous ferons pas un instant à miner son autorité. Si, comme l'affirment M. Bernard Lavergne et quelques autres députés, il existe en province une agitation dissolutionniste, nous ne l'avons pas créée et nous ne ferons rien pour l'entretenir.

(*La République française.*)

☞ Les médecins de notre ville sont unanimes à recommander l'excellent du Malakoff Bitter comme tonique.

☞ Experimentez numéros et différences cosses [illegible] tous les soirs, au Jardin Wenger.

—Petite scène de voyage:

Une grosse dame, à lunettes, monte dans un compartiment de seconde avec un panier. Très fois le train en marche, le panier ne tarde pas à s'ouvrir, et il en sort des aboiements plaintifs.

Ennuiété, ennuis infructueux de la voyageuse pour calmer son chien. Et le dialogue suivant d'échange entre le panier et la dame à lunettes:

—Tais-toi, Azor!

—Ouah! ouah!

—Fi que s'est laid! hou! hou!

—Ouah! ouah!

—Oh! le vilain, hou! hou!...

—Sapristi! Madame, s'écrie un voyageur crispé, au moins n'aboyez pas tous les deux à la fois.

AVIS IMPORTANT.

A une réunion spéciale des directeurs du chemin de fer de CARROLLTON, il a été résolu que les actionnaires seront requis de s'assembler au département compétent de GANTS DE PEAU à 7 heures du soir.

Ceux des actionnaires qui ne pourront s'y rendre sont priés de se faire représenter par procuration. Des affaires de la plus haute importance y seront traitées, et tous sont priés de se rendre à cet appel.

On pourra se procurer les blancs pour procuration au bureau de la Compagnie.

Samedi—2f

Action de Grâce des Mères Chrétiennes à la Cathédrale St-Louis.

VENDREDI 10 mars, la Sainte Messe sera offerte à huit heures, à l'Autel du Scapulaire Père St-François d'Assise, pour une grâce obtenue. Les Mères Chrétiennes sont priées d'y assister.

9 mars—2f.

On demande

UNE CUISINIÈRE blanche, de premier ordre. S'adresser immédiatement au No 196 Poydras.

9 mars—

L'UNION FRANÇAISE.

NOUS, soussignés, nommés pour procéder au tirage des obligations de l'Union Française, certifions que les numéros suivants sont sortis

| | | | | | |
|---|---